

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_6_4**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 15 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 09 Septembre 2025

Présents : 26

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques

Votants : 31

**Objet : Décision modificative n°
2 Budget annexe du SPANC N°
47502**

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, expose à l'assemblée :

Par délibération n° D_2025_3_6 du 7 avril 2025, les élus communautaires ont adopté le budget primitif 2025 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Par délibération n° D_2025_5_10 du 23 juin 2025, les élus communautaires ont approuvé une première décision modificative.

Il convient de procéder à une nouvelle décision modificative à la marge pour traiter la liste de non valeurs présentée par le comptable public.

Des provisions pour risque ayant été constituées il convient de procéder à la reprise d'une partie de ces provisions et pour cela il convient d'ouvrir les crédits supplémentaires suivants :

Section de fonctionnement :

Imputations	Ouvert	Réduit
Dépenses réelles : Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante Article 6541 : Créances admises en <u>non valeur</u>	500.00	
Recettes réelles : Chapitre 78 Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions Article 7817 Reprises sur dépréciation des actifs circulants	500.00	

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la Décision Modificative n°2 du Budget annexe du SPANC n°47502 telle que présentée ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette présente délibération.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250915-D_2025_6_4-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 15/09/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le